

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

Direction de la Gestion et de la Planification des Ressource Eau (DGPRE)



En collaboration avec le Partenariat National de l'Eau du Sénégal

PNES

Etape 2 du programme d'appui à la mise en œuvre de l'ODD 6 au Sénégal

Initiative d'appui à l'accélération de la mise en œuvre du Plan d'Action de GIRE - PAGIRE 2018-2030 du Sénégal

Document de plaidoyer sur la GIRE en direction des départements des autres ministères intervenant dans la gestion et l'utilisation des ressources en eau pour l'intégration des actions du PAGIRE2 (2018-2030) dans leurs priorités et interventions y afférentes

Novembre 2021



PARTENARIAT NATIONAL DE L'EAU DU SENEGAL /PNES

CONTEXTE

Au Sénégal, pays sahélien, la ressource en eau de qualité tend à se faire rare en raison de la péjoration continue du climat depuis les années 60 alors qu'elle est de plus en plus sollicitée. L'exploitation de la ressource en eau doit donc être faite de façon rationnelle et équitable avec le souci constant du développement durable.

En application des recommandations fortes issues de nombreuses rencontres internationales sur l'eau notamment Rio en 1992 et Johannesburg en 2002, le Gouvernement du Sénégal a engagé depuis plus d'une décennie, des initiatives de promotion d'une gestion intégrée des ressources. Ces initiatives ont débouché sur un Plan d'Action de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) élaboré et validé en 2007 et auquel il a été associé un Plan d'Actions Prioritaires GIRE 2008-2015.

Au terme de cette initiative le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement à travers la Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau (DGPRE) a fait l'évaluation du PAP-GIRE 2008-2015 et l'actualisation du PAGIRE qui débouchait sur la formulation d'un nouveau Plan d'Action GIRE pour la période 2018-2030, appelé PAGIRE 2.

Par ailleurs, le Sénégal a adopté les objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030. D'ici à l'horizon 2030, ce sont donc les ODD qui devront guider la définition d'objectifs et de stratégies concrètes d'amélioration de la gestion de l'eau et des services d'eau et d'assainissement. A cet effet, le Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) phase 2 (PAGIRE 2) du Sénégal a intégré ces objectifs (en particulier l'objectif 6) dans les nouvelles stratégies de mise en œuvre de la GIRE dans le pays.

C'est dans cette perspective que le Programmes des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le Partenariat Mondial Global Water Partnership (GWP) mondial à travers son bureau pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso) ont appuyé le Sénégal dans le processus de renseignement de l'indicateur GIRE national (indicateur 6.5.1 de l'ODD 6) du programme d'appui à la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal.

Pour mieux appuyer les actions du gouvernement et autres acteurs sur le terrain, le PNUE souhaite mettre à contribution le plaidoyer pour faciliter et accompagner la DGPRE, le PNES et le comité technique dans ce processus d'accélération de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE 2) pour l'horizon 2018-2030. Ce plaidoyer ne sera possible qu'à travers une ligne directrice claire conduisant à des changements de politiques et de pratiques afin de mieux valoriser la gestion intégrée des ressources en eau.

C'est dans ce cadre que cette étude est lancée avec comme objectif de produire un document de plaidoyer participatif et inclusif sur la gestion intégrée des ressources en eau qui intègre les actions du PAGIRE 2 suivant les priorités et interventions des secteurs.

Cette ligne directrice a été déclinée avec la contribution des acteurs majeurs présents dans le secteur au Sénégal et est exposé dans le présent document.

Le présent document rappellera le choix de mener des actions de plaidoyer, les éléments de plaidoyer et des messages auprès des différents acteurs. Il donnera aussi une analyse situationnelle de la question de la gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal et présentera les orientations stratégiques à prendre en compte afin de mener un plaidoyer efficace à l'endroit des porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal. Cette stratégie prendra en compte les axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2, les documents de planification (Plan Sénégal Emergent, Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques) afin de mobiliser les populations à l'action.

ANALYSE SITUATIONNELLE

A. Définition de la GIRE :

La gestion intégrée des ressources en eau est un processus qui encourage la mise en valeur et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources associées en vue de maximiser le bien-être économique et social qui en résulte d'une manière équitable, sans compromettre la durabilité d'écosystèmes vitaux (Partenariat mondial de l'eau, 2000) [GWP, 2000].

Cette définition ne fournit aucune piste opératoire, si ce n'est l'évocation d'une gestion « coordonnée » des ressources, mais donne des objectifs de développement durable au secteur de l'eau, sous la forme de la recherche d'un compromis socio-économique et environnemental

B. Éléments d'analyse situationnelle de la GIRE :

Depuis les conférences de Copenhague et Dublin respectivement en 1991 et 1992, la prise de conscience au niveau mondial s'est accrue sur la nécessité de préserver les ressources naturelles dont l'eau pour le développement durable de toute l'humanité. Cette prise de conscience de toute la communauté internationale sur les enjeux liés à l'eau, a progressivement convergé à la fin du 20^{ème} siècle vers un consensus pour une approche fondamentalement innovatrice de gestion des ressources en eau, dénommée : Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Un des résultats du Sommet Mondial sur le Développement Durable tenu à Johannesburg en 2002 a été l'engagement ferme de la communauté internationale à développer et à achever des Plans d'Action Nationaux de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE) dans les différents pays à l'échéance 2005. Beaucoup de pays sur cette base se sont engagés à développer leur Plan d'Action National avec l'assistance technique et financière des partenaires.

En application de la recommandation du sommet de Johannesburg, le Sénégal s'est doté du plan d'action pour la gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) en vue de faciliter la satisfaction des besoins en eau, l'accès à l'assainissement et aux activités à travers un processus participatif mis en œuvre de 2004 à 2007. Au niveau national, le PAGIRE1, s'articule autour de trois grands axes :

- Axe1 : l'amélioration des connaissances et des moyens de gestion des ressources en eau ;
- Axe2 : la création d'un environnement favorable à l'application de l'approche GIRE par des

réformes légales, organisationnelles et politiques ;

- Axe3 : l'amélioration de la communication, l'information, l'éducation et la sensibilisation sur l'eau.

C. Situation au Sénégal

a. Contexte Politique et Géographique

Le Sénégal est l'un des pays d'Afrique les plus stables sur le plan politique. Depuis son accession à l'indépendance en 1960, le pays a renforcé ses institutions démocratiques. L'Etat est une république laïque et démocratique. Le pays a déjà connu deux alternances politiques en 2000 et en 2012 avec chaque fois l'élection d'un nouveau président de la république de manière démocratique. Cependant, le Sénégal est coutumier de campagnes électorales agitées et de manière générale des périodes pré-électorales difficiles.

Sa population est estimée en 2021 à Dix-sept millions cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quatre-vingt-deux (17 197 482) selon le rapport final de la projection de la population du Sénégal par l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) en juillet 2015. Elle se répartit de façon pratiquement égalitaire entre les deux sexes 8 584 666 soit 49,92 % d'hommes et 8 612 816 soit 50,08% de femmes. Il faut cependant noter certaines disparités au niveau des grands groupes d'âges. C'est ainsi que les garçons sont plus nombreux que les filles dans le groupe de moins de 15 ans (51,7%) et les femmes dans le groupe d'âges 15-64 ans (51,4%). La population se caractérise aussi par sa jeunesse avec un âge moyen de 22,7 ans et la moitié de la population qui a moins de 18 ans. La population rurale est plus jeune avec la moitié de la population qui a moins de 16 ans (contre 21 ans en milieu urbain) en raison de l'exode rural qui touche les jeunes adultes des zones rurales. La population du pays est majoritairement rurale avec 54,8% contre 45,2 % en milieu urbain.

b. Contexte Economique

Le Plan Sénégal Émergent (PSE), mis en œuvre depuis 2014, vise à faire sortir le pays de ce cycle de croissance faible et de progrès insuffisants en matière de réduction de la pauvreté. Selon des chiffres préliminaires, la croissance économique se serait établie à 6,8 % en 2017, dopée par l'investissement public et stimulée par l'activité du secteur privé, ainsi qu'à un cadre macroéconomique propice à la croissance et à des conditions exogènes favorables (bonnes conditions météorologiques et cours du pétrole relativement bas). L'inflation reste faible, et ce malgré le taux de croissance élevé.

Avec un taux de croissance supérieur à 6 % (tiré principalement par l'agriculture), le secteur primaire est le plus dynamique, mais le secteur secondaire se développe et devrait passer en tête d'ici quelques années. Du côté de la demande, ce sont les exportations et les investissements qui ont connu la progression la plus rapide. Cependant, avec l'avènement de la covid 19, le taux de croissance de **l'économie sénégalaise** qui se positionnait au-dessus des 6% depuis 6 ans a été fortement réduit par **la crise** sanitaire. En 2020, elle est estimée par le FMI à 0,7%, mais un rebond serait prévu dès **2021** pour atteindre 5,2% de croissance. Le Sénégal a réalisé de bonnes performances au cours des deux dernières années en termes de croissance, et les perspectives pour 2020 et 2021 s'avéraient favorables. Cependant la crise liée à la pandémie de Covid-19 pourrait réduire considérablement ces perspectives. Sans toutefois tomber en récession, le Sénégal perdrait 4 à 6,7 points de pourcentage de croissance du PIB en raison du ralentissement prévu de l'activité touristique (-60%) et du transport (-

9%) Le pays subirait une diminution de l'investissement (-3%) due à une chute de l'investissement public, de l'investissement direct étranger, et des envois d'argent de la diaspora, car la pandémie a eu un impact important sur les pays d'accueil (France, Espagne, Italie, États-Unis). Ainsi, le PIB réel en 2020 augmenterait de 2,8% selon la Banque Africaine de Développement. Le déficit de financement supplémentaire de 481 milliards de francs CFA qui en résulterait devrait être essentiellement comblé par des financements extérieurs. La dette publique passerait de 64% du PIB en 2019 à 67% en 2020. Le déficit du compte courant devrait rester relativement stable en raison de la réduction des importations (-7,9%). L'inflation connaîtrait une hausse limitée grâce à l'assouplissement de la politique monétaire et à la fermeture des frontières. La croissance du Sénégal dépendra de l'évolution de la situation mondiale, mais elle devrait redémarrer en 2021, pour remonter à 5,1% selon l'efficacité du plan de relance initié par l'état du Sénégal et à 2,6% dans le scénario pessimiste selon les perspectives macroéconomiques de la BAD.

c. La situation de la GIRE au Sénégal

Au Sénégal¹, le potentiel hydrique renouvelable est évalué à environ 4750 m³/habitant/an représentant ainsi une valeur largement au-dessus de celle de référence de pénurie d'eau, évaluée à 1000m³/habitant/an, ce qui permet théoriquement, de couvrir largement les besoins en eau pour tous les usages.

Toutefois, ce potentiel qui est marqué par un contexte de précarité de la ressource, de pression des usages ce qui implique la nécessité de recherche de solution pour maintenir un équilibre durable entre les ressources et les besoins, sans négliger les fonctions environnementales de l'eau à travers une planification judicieuse et concertée.

Pour garantir la durabilité de celles-ci, la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est reconnue comme la meilleure approche, depuis le sommet de Rio en 1992 et tout au long des grands forums mondiaux sur l'eau. Aussi l'avènement des ODD 2030 constitue une réelle opportunité pour la promotion de la GIRE.

La question de la GIRE, au Sénégal, est prise en charge au niveau de de la DGPRE à travers le Plan d'Action pour la Gestion intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE). D'autres plans sont en train d'être mis en œuvre au Sénégal à savoir le Plan de Gestion du Lac de Guiers avec l'OLAC, la Promotion du Réseau Hydrographique National, la Gestion des Eaux Transfrontalières, avec l'OMVS et l'OMVG.

Parmi ces instruments, le PAGIRE adopté en 2007 reste le principal instrument de planification au niveau national. Il s'adosse sur un découpage du territoire en cinq (5) Unités de Gestion et de Planification (UGP) subdivisées en 28 Sous-UGP et sur un plan stratégique de mobilisation des ressources en eau et le programme d'investissement (à l'horizon 2030) y affèrent.

Cependant d'une manière générale l'analyse des facteurs dans la plupart des bassins montrent globalement :

¹ Lettre de Politique Sectorielle de développement 2016-2019 ; MEA 2016

- Une réduction des surfaces cultivables, pastorales et modifications des espèces végétales suite à une diminution des zones inondables, des galeries forestières, de la savane arbustive, des zones de cultures pluviales et la déforestation. Ce qui entraîne la destruction des habitats de différentes espèces et la réduction de la biodiversité ;
- L'apparition de formations végétales anthropiques, savanes arborées anthropiques à espèces utiles *Azadirachta indica* (neem) *Eucalyptus camaldulensis*, *Mangifera indica* (manguier), bananeraies, rizières ;
- Une augmentation des espaces dégradées et des sols nus (affleurements rocheux ou de cuirasse, des zones érodées, indurées et incultes), baisse des zones de bas-fonds anciennement cultivés (baisse de la pluviométrie, mauvaises pratiques agricoles, pression démographique) ;
- L'accroissement de la pression foncière est dû à une augmentation des zones de riziculture et de maraîchage, un accroissement significatif des superficies des établissements humains et un accroissement des populations ;
- Un environnement fortement pollué par les activités anthropiques entraînant la production et les rejets dans le milieu, d'importantes quantités de déchets solides et liquides sans traitement. Le taux élevé de pollution de ces eaux usées sont constatés dans la plupart des bassins. Dans les sites aurifères, il faut noter les risques de pollution des plans d'eau dus aux métaux lourds sous forme de trace dans les sédiments du barrage avec la possibilité d'accumulation et risques accrus pour la santé humaine et environnementale à moyen et long terme de ces nuisances ;
- Des comportements et pratiques à risques élevés sont aussi observés au niveau de certains ménages des villages abritant des animaux domestiques (bovin, ovins, caprins, asins, porcins, équins et volaille) par exemple plus de 25% de ces ménages dorment avec leurs animaux. Il a également été noté la divagation, l'insalubrité, les risques accrus de zoonose dont les dermatoses, les leishmanioses et les gastro-entérites. Beaucoup de ménages ne disposent pas de latrines (défécation à l'air libre : risque de maladie hydrique), la promiscuité élevée dans les concessions (plus de 10 personnes/ménage ; 2 à 3 ménages/concession et les 3/4 maisons par concession), la dominance de l'habitat traditionnel (>90% des ruraux) et de bas standing (> 80% des citadins), le faible taux de scolarisation (31% dans les villages et 54,8% dans les villes) et davantage pour les filles (moins 25% en général) sont constatées dans la zone d'intervention du projet.

d. Le cadre juridique

Au Sénégal, le cadre juridique et réglementaire du secteur de l'eau et l'assainissement est régi par des documents et textes officiels tels que; la Charte des Eaux du Fleuve Sénégal du 28 mai 2002 ; le code l'eau, voté le 4 mars 1981 qui a pour objet de préserver la ressource et d'organiser la gestion de la ressource, la loi n° 2001-01 du 15 janvier 2001 portant Code de l'Environnement ; la loi n° 2008-59 du 24 septembre 2008 portant organisation du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques ; la loi n° 2009-24 du 08 juillet 2009 portant Code de l'Assainissement ; la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des Collectivités

locales, modifiée par la loi n° 2014-19 du 24 avril 2014 ; le décret n° 2018-1367 du 19 juillet 2018 portant organisation du Ministère de l'eau et de l'Assainissement ; entre autres.

La gestion intégrée des ressources en eau est régie par le gouvernement avec la définition d'un cadre stratégique de gestion durable de l'eau qui a débouché à la phase 1 du PAGIRE élaboré et validé en 2007. Ce dernier a été associé d'un plan d'actions prioritaires GIRE 2008-2015.

L'élaboration du Plan stratégique de mobilisation des ressources en eau a eu lieu en 2011 suivi de la redynamisation du cadre de gestion avec la mise en place de 05 UGP, 28 Sous UGP. Ce processus est suivi de l'actualisation du PAGIRE et la définition d'un nouveau PAP-GIRE 2016-2025.

La gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal a toujours été une priorité depuis les années 2000 où le Programme Eau Potable et Assainissement du Millénaire (PEPAM) a été mis en place en 2005, dans une dynamique d'approche sectorielle, pour l'atteinte des OMD à l'horizon 2015. Ce programme mené par l'État du Sénégal proposait un cadre unifié d'intervention pour l'ensemble des acteurs de l'eau et de l'assainissement en misant sur une vision sectorielle intégrée avec des efforts importants sur les questions transversales ainsi que sur la mobilisation des ressources financières. Lors de leurs interventions, les acteurs du développement doivent en référer au PEPAM pour qu'il puisse tenir à jour une base de données générale sur l'eau et l'assainissement à l'échelle nationale.

A cela s'ajoute la nouvelle Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) pour la période 2016-2025 (adoptée par le Gouvernement en mai 2017) alignée sur l'agenda 2030 pour l'atteinte des ODD.

Cette nouvelle LPSD a été élaborée selon une démarche inclusive qui devrait renforcer l'appropriation par l'ensemble des parties prenantes de nouvelles orientations stratégiques définies à la suite d'un diagnostic de chaque composante du secteur. Il a été retenu ces principales actions destinées à réaliser des progrès d'ici 2025 :

- L'accélération des investissements pour soutenir le développement de l'accès équitable à travers l'implication optimale du secteur privé en milieux rural et urbain ;
- Le développement d'une stratégie de financement durable du secteur basée sur la définition et l'application de politiques tarifaires pertinentes, le développement de mécanismes innovants de financement et l'optimisation des ressources publiques ;
- La mise en œuvre d'une stratégie durable de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau.

e. Le cadre institutionnel

- **Le ministère de l'Eau et de l'assainissement (MEA)** définit la politique nationale en matière d'eau et d'assainissement à savoir la réalisation, l'exploitation et l'entretien des ouvrages, la définition et application des grilles tarifaires, la conservation et la gestion des eaux et des ouvrages hydrauliques la réalisation et préservation du réseau hydrographique, la tutelle de la DAGE, DH, DA, DGPRE, SONES, OFOR, OLAC, PEPAM et ONAS, la valorisation du potentiel hydrographique national.

Collectivités Locales : Avec l'acte III de la décentralisation, toutes les communautés rurales et les communes d'arrondissement sont érigées en commune, premier ordre de la collectivité locale au Sénégal. Cette option répond à l'impératif d'une gestion de proximité des problèmes des populations et une participation des acteurs locaux à l'impulsion et à la mise en œuvre des stratégies de développement territorial. Sur ce, les collectivités territoriales ont pour mission la conception, la programmation et la mise en œuvre des actions de développement économique social et environnemental d'intérêt local.

- **Cabinet du ministère et ses services** rattachés à savoir :
 - CPCSP : Coordonner l'exécution des activités des autres agences, coordination des interventions des bailleurs de fonds, suivi du système de suivi évaluation.
 - **Directions nationales**
 - DH : Planification, réalisation et contrôle des travaux neufs en milieu rural ;
 - DA : Portage de la politique sectorielle ;
 - DGPRE : Inventaire des ouvrages de captage des eaux souterraines, modélisation, suivi qualitatif et quantitatif des ressources en eau, suivi des eaux de surface.
 - **Etablissements publics**
 - OFOR : Gérer le patrimoine de l'hydraulique rural, passer les contrats avec les opérateurs privés de l'HR, Appui aux collectivités locales ;
 - ONAS : Maitrise d'ouvrage et exploitation des réseaux d'assainissement. Développer l'assainissement autonome ;
 - OLAC : Plan de Gestion du Lac de Guiers.
 - **Sociétés nationales**
 - SONES : Société de patrimoine, programmer les investissements, informer et sensibiliser le public à l'économie de l'eau, contrôler la qualité de l'exploitation ;
 - OMVG et OMVS : la Promotion du Réseau hydrographique national, la Gestion des eaux transfrontalières.
 - **Sociétés Privées**
 - Sen Eau : est une société de droit sénégalais avec un actionariat majoritairement sénégalais (55%) qui est chargée d'assurer l'approvisionnement en eau de qualité à tous les abonnés du service.
 - **Services déconcentrés**
 - Les Divisions Régionales de l'Hydraulique ;
 - Les Brigades des Puits et Forages ;
 - Les Brigades des Ressources en Eau ;
 - Les services régionaux de l'assainissement.
 - **Autres ministères**
 - Le Ministère de l'économie et des finances ;
 - Le Ministère de la Santé et de l'Action Sociale ;
 - Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) ;
 - Le Ministère de la Coopération Décentralisée ;

- Le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Ce processus est piloté par le Conseil supérieur de l'Eau a pour mission de donner des avis sur les grandes orientations et le Comité technique de l'Eau est chargé d'étudier et d'analyser, pour le compte et à la demande du Conseil supérieur de l'Eau, toute question relative à la gestion de l'eau. Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil.

f. L'assemblée nationale

La séparation des pouvoirs est inscrite dans la Constitution. L'Assemblée nationale est l'institution où le peuple délègue ses représentants chargés de voter la loi mais aussi de contrôler l'activité gouvernementale entre autres. Des onze (11) Commissions permanentes de l'Assemblée nationale, c'est dans la commission du développement durable et de la transition écologique que la GIRE est intégrée.

D. CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

a. Les Bailleurs de fond

Ils accompagnent le gouvernement dans la mise en œuvre de la politique sectorielle à travers des programmes, projets et interventions. Leur principale activité est de distribuer des prêts et des subventions qui seront attribués à l'État, aux sociétés parapubliques, aux acteurs privés qui répondent à leurs appels d'offres et aux ONG. On citera parmi les bailleurs de fonds actifs au Sénégal : la Banque Mondiale, la Commission Européenne, l'AFD (Agence Française de Développement), la BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement), la BAD (Banque Africaine de Développement), la BID (Banque Islamique de Développement), la JICA (Japan International Cooperation Agency), l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance), Lux Dev (Agence de développement Luxembourgeoise), la CTB (Coopération Technique Belge).

b. Les Organisations de la Société Civile

Au Sénégal, les OSC du secteur de l'eau et de l'assainissement jouent dans l'ensemble un rôle prépondérant dans la gouvernance de l'eau. Elles sont parties prenantes du cadre unifié des interventions mis en place par le PEPAM. Elles jouissent globalement d'un bon ancrage institutionnel et d'une légitimité due à l'efficacité des actions menées au profit des populations, notamment les plus démunies.

Toutefois, les OSC gagneraient à consolider leur organisation en renforçant les principes de bonne gouvernance pour davantage constituer une force de proposition crédible au niveau national et surtout auprès des partenaires internationaux dont le soutien financier et technique s'avère capital eu égard à l'insuffisance des moyens.

La mise en œuvre de la GIRE basée sur des politiques devrait signifier une sécurité accrue des approvisionnements en eau domestique, de même qu'une réduction des coûts de traitement pendant que la pollution est abordée plus efficacement. La reconnaissance des droits des populations et en particulier des femmes et des pauvres, à un partage équitable des ressources en eau tant pour les utilisations domestiques que pour les utilisations à des fins de production au niveau du ménage, aboutit inévitablement à la nécessité d'assurer une représentation correcte de ces groupes dans les instances qui s'occupent de l'allocation des ressources en eau.

Les associations de quartiers ou organisations communautaires de base font partie de la vie sociale de base des résidents urbains et ruraux. Il s'agit généralement de personnes (femmes et hommes regroupés ou séparés, jeunes et moins jeunes) réunies sur la base d'affinités ou d'intérêts communs. Le cadre de vie et les activités développées au sein du quartier représentent un intérêt majeur pour les résidents : la salubrité de manière générale et plus particulièrement la gestion des déchets, les problèmes de gestion intégrée de la ressource en eau, la sécurité, les activités sportives et culturelles sont autant de préoccupations mobilisatrices.

c. La Presse

La presse sénégalaise participe de façon indéniable à la formation de la conscience populaire, au réchauffement et à l'apaisement du climat social. Ils sont des acteurs du changement de mentalité, de comportement, de préjugés, l'adoption ou le rejet de nouveaux produits et symboles (la mode, la musique, le langage, la religion), etc. La presse est de plus en plus présente au quotidien avec des capacités de mobilisation manifestes. Les médias traditionnels disposant pour leur diffusion d'un support physique (télévision, radio, journaux) couvrent largement le territoire sénégalais et offrent une diversité d'opinion propre à favoriser le changement social, malgré des contraintes structurelles, notamment économiques et parfois politiques. Cette importance des médias, très suivis par l'ensemble de la population sénégalaise, peut conduire à plusieurs questions sur la place possible des médias sociaux dans ce contexte.

La radio et la télévision arrivent en tête des habitudes de fréquentation média au Sénégal, avec chacune un taux de pénétration de 75%. Elles sont suivies en cela de la presse écrite et d'Internet qui ont des taux de pénétration respectifs de 54% et 30

Il n'y a pas de médias spécialisés sur les questions de gestion intégrée de la ressource en eau.

LES ELEMENTS DU PLAIDOYER

A. Définition du plaidoyer :

Le plaidoyer est un processus qui cherche à influencer les lieux de pouvoir et de décisions à l'aide de leviers et de modes d'actions multiples en vue d'obtenir des changements durables de politiques (rejet, adoption, modification, mise en œuvre) ayant un impact sur les conditions de vie des communautés et populations défendues.

Le plaidoyer est donc un acte ou un processus pour soutenir une cause ou une question.

Une campagne de plaidoyer est un ensemble d'actions ciblées pour soutenir cette cause ou cette question.

Nous plaidons pour une cause ou une question donnée parce que nous voulons :

- Créer/construire un soutien pour cette cause ou question ;
- Influencer les autres pour qu'ils/elles la supportent ;

- Essayer d'influencer ou de changer la législation qui affecte cette cause

B. Les différentes étapes du plaidoyer

La force du plaidoyer n'est plus à démontrer. D'une campagne de plaidoyer à une autre, la différence résidera dans l'identification des leviers, des approches et des acteurs à impliquer pour que le changement souhaité soit intégré, approprié, mis en œuvre et atteint.

C. Pourquoi un plaidoyer

La nouvelle phase du Plan d'Action GIRE pour la période 2018-2030, appelé PAGIRE 2 en lien avec les ODD, la Lettre de Politique Sectorielle de Développement (LPSD) et la politique de l'Etat du Sénégal en matière de gestion de l'eau dispose de 05 objectifs stratégiques :

1. Renforcer la gouvernance et les instruments de gestion des ressources en eau ;
2. Préserver l'intégrité des masses d'eau et améliorer durablement la qualité de l'eau et des services ;
3. Promouvoir la gestion intégrée et durable des eaux dans un contexte de changement climatique ;
4. Promouvoir la valorisation des eaux ;
5. Améliorer et diffuser les connaissances sur les ressources en eaux.

D. Les acteurs, les problématiques et les messages

| ACTEURS | PROBLEMATIQUES | ACTIONS |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Organismes de bassins (OMVS. OMVG) | <ul style="list-style-type: none"> • Coordination / Harmonisation entre les entités | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la concertation |
| <ul style="list-style-type: none"> • Ministères sectoriels et leurs Directions techniques concernées (MCTDAT/MEA/MAER/MEP/MEDD/Urbanisme/MEN/MESR/MSAS/MPEM/MEF etc.) | <ul style="list-style-type: none"> • Faible connaissance du concept GIRE et du PAGIRE • Déficit de synergie entre les sectoriels • Chevauchement dans les missions régaliennes entre les directions techniques ... | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de capacités • Contextualiser la GIRE au Sénégal pour faciliter son appropriation • Plaidoyer • Harmoniser les documents de planification entre sectoriel |
| <ul style="list-style-type: none"> • Sociétés nationales et Agences | <ul style="list-style-type: none"> • Incohérence dans la mise en œuvre des projets et programmes | <ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser les interventions |

| | | |
|---|--|--|
| (SONES/ SAED/ ADM / ANAT/OFOR/ ONAS / ARD/PNDL/ OLAC / CSE etc. | | <ul style="list-style-type: none"> Recruter des experts GIRE au niveau des Agences et Sociétés nationales |
| <ul style="list-style-type: none"> Collectivités territoriales | <ul style="list-style-type: none"> Faiblesse des moyens Compétence limitée dans la gestion de la ressource | <ul style="list-style-type: none"> Intégrer une ligne budgétaire dédiée à la GIRE dans le budget des CT Renforcer l'implication des CT dans la gestion de la ressource |
| <ul style="list-style-type: none"> Acteurs institutionnels (Assemblée nationale / HCCT / CNDT / CESE / CSE / CTE / etc. | <ul style="list-style-type: none"> Déficit dans la prise en compte de la GIRE au niveau des politiques publiques de développement | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la veille sur la prise en compte de la GIRE |
| <ul style="list-style-type: none"> PNES | <ul style="list-style-type: none"> Manque de visibilité auprès des parties prenantes | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la communication auprès des acteurs Renforcer la vulgarisation de la GIRE auprès des acteurs. |

| | | |
|----------------------|---|---|
| Secteur privé | <ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance des textes législatifs et réglementaires | <ul style="list-style-type: none"> Vulgariser les textes législatifs et réglementaires Renforcer la stratégie de communication à différentes échelles |
| | <ul style="list-style-type: none"> Ne participe pas aux cadres de concertations | <ul style="list-style-type: none"> Renforcer la sensibilisation pour une meilleure implication |
| | <ul style="list-style-type: none"> Non prise en compte des contraintes relatives à l'eau dans le choix des investissements | <ul style="list-style-type: none"> Informar sur la durabilité de l'activité vis-à-vis de ressources en eau |
| | <ul style="list-style-type: none"> Méconnaissance totale des outils de | <ul style="list-style-type: none"> Plaidoyer auprès des |

| | Planification de l'Etat - PNADT | chambres de commerce, d'industries, d'agriculture et des métiers |
|--|---|---|
| Recherche /Université | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de l'implication des chercheurs universitaire vis-à-vis des problématiques relatives à l'eau | <ul style="list-style-type: none"> • Définir un plan de collaboration entre les universités et les autorités |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation insuffisante des travaux de recherches | <ul style="list-style-type: none"> • Vulgariser les résultats auprès des structures en lien avec l'eau • Organiser des revues périodiques avec les acteurs de la recherche |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Intégration insuffisante de la GIRE dans les modules d'enseignements | <ul style="list-style-type: none"> • Intégrer la GIRE dans les modules de formation - Adapter les modules du GWP + AUTRES ACTEURS • Donner des bourses d'études ou de stage |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Communication insuffisante entre les autorités et les universités | <ul style="list-style-type: none"> • Education environnementale |
| OSC (Les ONG, Groupements (femmes, jeunes, producteurs, la Société Civile)) | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de coordination et d'harmonisation | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la coordination |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de ressources humaines qualifiées | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités des ressources humaines |

| | | |
|---------------|--|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> • Interventions non durables – Orientées projet | <ul style="list-style-type: none"> • Prévoir une quote-part des financements destinés à la GIRE pour OSC |
| Presse | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des connaissances vis-à-vis de la GIRE | <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les connaissances sur la GIRE • Susciter la contribution d'articles par les professionnels |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de la qualité des publications dans la presse | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Besoin de renforcements des capacités des professionnels sur l'eau et l'assainissement | |
| | <ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance de contributions des professionnels de l'eau et l'assainissement dans la presse | |

ELEMENTS DE STRATEGIE

A. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

a. Cadrage de la stratégie

Le document de plaidoyer a pour objectif d'intégrer les actions du PAGIRE 2 suivant les priorités et interventions des secteurs.

Pour ce faire, un certain nombre de résultats sont attendus au niveau local, régional et national. Dans le cas de notre stratégie, voici les résultats escomptés :

- Au moins 5 porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal établissent un ensemble minimal de politiques GIRE prenant en compte des axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 (horizon 2018-2030) et les documents de planification (Plan Sénégal Emergent, Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques,) et alignées à l'Objectif de Développement Durable (ODD) 6 ;
- Un projet d'accord est proposé et signé entre le ministère de l'eau et le PNE en vue de la réalisation du plaidoyer ;
- Des organisations de la société civile au Sénégal s'engagent activement avec des décideurs et des communautés sur la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

Une analyse situationnelle menée dans certains pays a permis de déceler trois leviers de changement qu'il serait important de toucher afin d'atteindre les résultats escomptés précités :

- Les politiques publiques ;
- Le cadre institutionnel ;
- Le financement de la gestion intégrée des ressources en eau.

Un tel plaidoyer démontre clairement la nécessité de l'implication de plusieurs acteurs à différents niveaux pour partager le document du PAGIRE 2 (horizon 2018-2030).

A cet effet, il sera tenu un atelier inclusif et participatif de formulation du document de plaidoyer afin de recueillir les avis et suggestions des participants sur le document de plaidoyer et procéder à sa validation.

Des acteurs provenant des secteurs porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal à savoir le secteur privé, le législatif, l'exécutif, la société civile et la presse seront réunis pour échanger sur les défis, enjeux et opportunités de la gestion intégrée des ressources en eau au Sénégal.

Au cours de cet atelier, les axes stratégiques de la stratégie seront partagés, échangés avec une identification claire, des changements à réaliser par niveau de responsabilités des acteurs et par période. Ces axes seront ensuite complétés, consolidés et rédigés de manière à avoir une stratégie nationale complète qui part d'un contexte national à un plan d'action pour l'année 2021-2022.

b. Quelle Approche de plaidoyer

Pour mieux renseigner l'indicateur GIRE national (indicateur 6.5.1 de l'ODD6) du programme d'appui à la mise en œuvre de la GIRE au Sénégal et contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030., les différentes politiques ou programmes de développement devraient être alignés en faveur de la GIRE

Il faut rappeler que les Objectifs de développement durable ont pour objectif d'ici 2030 d'assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontalière selon qu'il convient. La Structuration de l'ODD 6.5.1 met en avant :

- **Un environnement favorable** : Créer les conditions qui visent à soutenir la mise en œuvre de la GIRE, qui englobe les politiques de base, les outils juridiques et de planification stratégique nécessaires à sa réalisation.
 - **Institutions et participation** : Les différentes parties prenantes institutionnelles ainsi que d'autres groupes concernés et leurs rôles politiques, sociaux, économiques et administratifs susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de la GIRE.
 - **Instruments de gestion** : Les outils et les activités qui permettent aux décideurs et aux utilisateurs de faire des choix rationnels et éclairés concernant les options et actions à entreprendre.
 - **Financement** : Un budget et un financement provenant de diverses sources sont mis à disposition et utilisés pour le développement et la gestion des ressources en eau.
- Chaque section est composée de deux sous-sections, couvrant le niveau « national » et « d'autres » niveaux (**y compris le niveau transfrontalier**).

Cette structuration s'appuie sur des messages clés à savoir:

- La bonne gouvernance de l'eau est fondamentale;
- L'eau et l'assainissement nécessitent un nouveau modèle de financement
- Il faut renforcer les capacités ;
- Les technologies intelligentes peuvent améliorer la gestion et les services ;
- Les partenariats impliquant de multiples parties prenantes peuvent libérer des potentialités.

En effet une bonne prise en compte de la GIRE peut aider le secteur en sensibilisant les autres utilisateurs sur les besoins des écosystèmes et les avantages que ceux-ci génèrent pour eux. Souvent ceux-ci sont sous-estimés et ne sont pas incorporés dans la planification et la prise de décision. La concertation entre acteurs est primordiale, si on veut assurer une meilleure gestion de l'eau et de l'environnement. Il faut une forte sensibilisation des populations sur les conséquences de la déforestation et des feux de brousse ; et aussi sur l'importance de la protection des ressources en eau contre toute forme de pollution

La stratégie de plaidoyer pour le Sénégal, sera alignée sur trois (3) axes que sont :

- **Les politiques publiques et le cadre institutionnel de mise en œuvre** : la définition de dispositifs réglementaires propices est de nature à faciliter les interventions en matière de gestion intégrée des ressources en eau ;
- **Le financement de la GIRE** : où le secteur privé devra jouer son rôle pour suppléer l'état à fournir des services nécessaires en matière de gestion intégrée et générer ainsi des revenus avec l'accompagnement de l'état ;

- **L'adoption populaire des pratiques adéquates à la gestion intégrée de la ressource en eau** : ceci permettra à la population d'être consciente de l'existence de solutions relativement accessibles permettant de résoudre leurs problèmes d'accès à l'eau.

B. OBJECTIFS, RESULTATS ATTENDUS ET CIBLES

a. Objectif général

Engager les acteurs politiques, économiques et sociaux du Sénégal à mettre en œuvre les textes et investir les ressources nécessaires pour l'accélération significative de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030 suivant les priorités et interventions des secteurs.

b. Objectifs spécifiques, résultats attendus et cibles

Objectif 1 : Proposer un protocole d'accord entre le Ministère de l'Eau et le Partenariat National de l'eau en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022.

Résultats attendus 1 ; Un projet d'accord est proposé, signé et validé en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022.

Cibles primaires :

- **MEA**
- **PNES**

Cibles secondaires :

- OSC
- Chercheurs-Universitaires
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Bailleurs de Fonds
- Acteurs de l'eau

Cibles tertiaires :

- **Presse**

Objectif 2 : Amener l'ensemble des acteurs à prendre en compte d'ici à fin 2022 les axes stratégiques du PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement (Plan Sénégal Emergent, SNDDT, Acte III de la décentralisation, chaque lettre de politique sectorielle, plans stratégiques et les autres documents de planification au niveau national ou local).

Résultats attendus 2.

- Les porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal tiennent compte des axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 dans les documents de planification sectoriels ;
- Le sous-secteur de la Gestion intégrée des ressources en eau est organisé et régulé avec une harmonisation et une synergie de travail entre le Gouvernement, les PTF et la société civile ;
- Les populations et usagers sont conscients de leur rôle et veillent à une bonne prise en compte de la GIRE ;

- Les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE connaissent une hausse.

Cibles primaires :

- MEA

Cibles secondaires :

- Parlementaires
- Ministère des Collectivités territoriales
- Préfet
- Population sénégalaise
- OSC

Cibles tertiaires :

- Presse

Objectif 3 : Améliorer et renforcer l'investissement des acteurs du secteur privé, des Collectivités Locales, et des ménages dans la gestion intégrée de la ressource en eau pour en tirer des retombées économiques d'ici à fin 2023.

Résultats attendus 3 :

- Une ligne budgétaire pour les dépenses de la GIRE est inscrite dans les budgets des collectivités locales

Cibles primaires :

- Ministère de l'économie et des finances
- Secteur privé
- Collectivités locales
- Secteurs financiers (banques, IMF, SFD, etc.)

Cibles secondaires :

- MEA
- Parlement

Cibles tertiaires :

- Chercheurs
- Société civile

Objectif 4 : Inciter les départements ministériels et les autres acteurs à mettre en œuvre une stratégie de communication nationale en faveur de la GIRE.

Résultats attendus 4.

- Le développement de bonnes pratiques GIRE est adopté par les populations ;
- Un cadre de concertation est mis en place pour la synergie et l'harmonisation des actions entre les différents acteurs.

Cibles primaires :

- Ménages

Cibles secondaires :

- OSC
- DGPRE
- MEA

Cibles tertiaires :

- Ministère de l'éducation
- Secteur privé

Objectif 5 :

Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau national

Cibles primaires :

- MEA
- PNES

Cibles secondaires :

- OSC
- DGPRE
- ONG
- Bailleurs de Fonds
- Acteurs de l'eau

Cibles tertiaires :

- Ministère de l'éducation

Presse

C Théorie du changement

La théorie du changement est une illustration du processus de changement souhaité. Elle établit l'objectif du changement et décrit les éléments clés qui devraient permettre à atteindre ce changement dans un contexte spécifique.

La théorie du changement définit les objectifs, puis permet de reculer pour identifier les conditions préalables nécessaires à l'aboutissement de chaque objectif.

La théorie du changement explique le processus de changement en soulignant les liens de causalité et les prérequis dans une initiative.

Ce mapping permet donc d'identifier les résultats attendus, et facilite le monitoring pendant la mise en œuvre. Les résultats attendus ainsi identifier, ce chemin critique les résultats dans le temps.

L'identification des chemins critiques est essentielle dans la réflexion sur les étapes nécessaires de changement à franchir pour permettre une réalisation optimale des 3 objectifs identifiés.

Les chemins critiques sont les différentes tâches/activités/sous objectifs qui doivent être réalisés pour un objectif donné afin que celui-ci atteigne les résultats escomptés. En d'autres termes, ce sont les tâches dont il faudra veiller à ce qu'elles soient terminées dans les temps pour atteindre pleinement votre objectif.

Ces chemins, tout en prenant aussi en compte le ciblage, permettent aussi de mieux envisager les cadres de collaboration avec divers partenaires. Ils décrivent un plan de changement politique ou social. Les étapes de changement pour chaque objectif se font année après année, et se sont reflétés comme suit :

Objectif 2 : Amener l'ensemble des acteurs à prendre en compte les axes stratégiques du PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement (Plan Sénégal Emergent, SNTD, Acte III de la Décentralisation Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques et les autres documents de planification au niveau national et local,) d'ici à fin décembre 2022.

D'ici à septembre 2022 :

- Le Code de l'eau est validé ;
- Les décrets d'application de la loi SPEPA et des lois sur les énergies renouvelables et les biocarburants sont pris ;
- Les OSC mènent des campagnes de sensibilisation envers la population ;
- Des mesures dissuasives et répressives sont prises par la Police de l'eau ;
- Des supports de communication sont conçus et un plan de communication est élaboré ;
- Les collectivités territoriales sont impliquées dans le sous-secteur de la GIRE ;
- Un cadre de concertation est mis en place entre OMVS, OMVG, DGPRES, PTF, OSC et UAEL.

D'ici à décembre 2021

- Une synergie est établie entre les Ministères pour une meilleure intégration sectorielle ;
- Les mouvements et les associations mènent des actions de promotion de la GIRE dans leurs communautés ;

- Les populations sont sensibilisées sur les méfaits liés à la mauvaise gestion de la ressource en eau ;
- Les collectivités territoriales commencent à inscrire dans leurs budgets des lignes de crédit dédiées à la GIRE ;
- Une feuille de route est élaborée entre les différentes parties prenantes.

D'ici à mars 2022

- Les populations commencent à adopter de nouveaux comportements en matière de GIRE ;
- Les Collectivités territoriales mènent des actions de sensibilisation sur les dispositions du Code de l'eau ;
- Les populations sont sensibilisées sur les méfaits liés à la mauvaise gestion des ressources en eau ;
- La société civile joue un rôle de veille pour une meilleure prise en charge de la GIRE ;
- Les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE connaissent une hausse.

Objectif 3: Améliorer et renforcer l'investissement des acteurs du secteur privé, des Collectivités Locales et des ménages à investir dans la gestion intégrée de la ressource en eau pour en tirer des retombées économiques d'ici à fin 2023

D'ici à Septembre 2021

- Identification des plans locaux GIRE ;
- Diagnostic sur les contraintes d'accès à l'eau ;
- Cartographie de l'offre de services ;
- Identification des lois et règlements qui gouvernent le secteur de la GIRE ;
- Consultation des acteurs de la GIRE ;
- Identification des besoins opérateurs (formation, équipement, technique, financement, etc.) ;
- Adoption et partage d'une stratégie nationale et d'un plan de communication et de plaidoyer sur la GIRE ;
- Mise en place d'un cadre de concertation, de synergie, harmonisation entre les différents acteurs (DGPRES, MEA, Ménages, Privé, CL, Etat, OSC, Chercheurs).

D'ici à décembre 2021

- Définition d'une nomenclature budgétaire des collectivités locales pour la GIRE ;
- Actualisation des lois et textes ;
- Réalisation des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication ;
- (DGPRES, MHA, Secteur privé PTF, OSC) ;
- Adoption et mise en œuvre d'un programme de travail pour un cadre de concertation (DGPRES, MEA).

D'ici à septembre 2022

- Développement de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DA. ; MEA) ;
- Meilleure coopération entre les acteurs et plus d'efficacité des interventions (DGPRES, MEA)

- Adoption des lois et textes révisés ;
- L'accès au financement des opérateurs du secteur est effectif.

Objectif 4 : Inciter les départements ministériels et les autres acteurs à mettre en œuvre une stratégie de communication nationale en faveur de la GIRE d'ici à fin 2022.

D'ici à Septembre 2021

- Des supports de communication et de guides de bonne pratique sont disponibles ;
- Réalisation des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRES, MEA, Secteur privé PTF, OSC) ;
- Les services techniques contrôlent mieux la prise en compte de la GIRE.

D'ici à décembre 2022

- Développement de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DGPRES ; MEA) ;
- Meilleure coopération entre les acteurs et plus d'efficacité des interventions (DGPRES, MEA) ;
- Structuration/regroupements des différents acteurs ;
- Les bonnes pratiques de la GIRE sont parfaitement assimilées.

Objectif 5 :

Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau territorial.

Résultat 5 : Des modules de formation sur la GIRE sont élaborés et des séances de renforcement de capacités réalisées au niveau territorial.

D'ici à Septembre 2021

- Des modules de formation et de guides de bonne pratique sont élaborés ;
- Réalisation des axes prioritaires de la stratégie de renforcement de capacités au niveau territorial (DGPRES, MEA, Secteur privé PTF, OSC, Collectivités Territoriales) ;
- Les services techniques participent à l'élaboration des modules de formation sur la GIRE ;
- Les financements pour le renforcement de capacités sont disponibles.

D'ici à décembre 2022

- Réalisation des séances de formation des acteurs sur la GIRE, le plaidoyer et le code de l'eau au niveau territorial (MEA, Ministère de l'éducation, PNES, OSC, PTF) ;
- Meilleure coopération entre les acteurs et plus d'efficacité des formations (DGPRES, MEA) ;
- Les bonnes pratiques de la GIRE sont parfaitement assimilées.

D Stratégies

Démontrer aux femmes et hommes politiques l'importance de la GIRE comme un service public dont ils ont la responsabilité.

- **Faire adhérer les décideurs nationaux et locaux sur l'importance de la thématique en liaison avec les objectifs du développement durable (ODD).**

Pour que les axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 et les documents de planification (Plan Sénégal Emergent, Lettre de politique sectorielle, plans stratégiques,) soient considérés à sa juste valeur par les décideurs politiques nationaux et locaux, des actions de plaidoyer sont indispensables. Ce plaidoyer peut s'appuyer sur des arguments sociaux économiques suivants :

- La non prise en compte de la GIRE est un frein à la croissance économique et aggrave la pauvreté ;
- L'investissement dans le secteur de la GIRE afin d'améliorer les conditions de vie de la population ;
- Investir ce secteur a des retombées économiques sur l'emploi et la gestion durable des collectivités territoriales. La question de l'emploi peut être mise au centre de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Etablir le lien entre la question du logement et de la cherté de l'accès à un toit et parler ensuite de GIRE en liaison avec les problèmes de l'urbanisation et les dangers qui guettent les politiques en termes de gouvernance à moyen terme (insécurité, territoire incontrôlable, difficulté de mobiliser, méfiance) ;
- Mettre sur la table la question des inondations qui est liée directement à la question de l'urbanisme non contrôlée et aux manques d'infrastructures de gestion de la ressource.

- **Renforcer et appuyer les autorités locales et la société civile dans leur mission d'amélioration de l'accès à l'assainissement.**

Le plaidoyer serait plus efficace si une coalition d'associations au niveau national se met en place en associant un groupe de journalistes pour préparer le plaidoyer en amont des élections.

Il est important de :

- Renforcer les capacités des Collectivités locales et de leurs partenaires locaux pour comprendre la GIRE et pouvoir formuler des stratégies et plan d'actions, gérer les services ;
- S'assurer du transfert des moyens financiers dans le cadre de la décentralisation ;
- Mettre en œuvre un service pérenne sur lequel pourront s'appuyer toutes les parties prenantes ;
- Renforcer le dialogue et proposer une meilleure écoute : appuyé/informé par une expertise ;
- Légiférer c'est bien mais il faut passer à la mise en œuvre, au concret !

- **La gestion intégrée de la ressource comme solution durable pour les populations.**

La GIRE est de loin le système le plus développé. Très populaire auprès des ménages et élus, il a apporté la preuve qu'il est à ce jour le système le plus viable dans le contexte sénégalais :

- Développer et améliorer la GIRE ne peut être assuré qu'en réponse à une réelle demande des ménages.

- La partition des ménages aux financements des ouvrages de défense et restauration des sols est un gage de réussite.

E. Les opportunités pour faire un plaidoyer.

Dans tous les pays, les collectifs des acteurs de la société civile peuvent saisir des opportunités de plaidoyer : élections présidentielles, constitutionnalisation du droit à l'eau et à l'assainissement, adoption des Objectifs du Développement Durable et intégration dans les politiques nationales, veille budgétaire.

Les actions peuvent être appuyées par des outils de plaidoyer variés : rencontres avec les décideurs, participation aux espaces de concertation, ateliers multi-acteurs, campagnes de sensibilisation et de mobilisation citoyenne et médias.

Afin de ne pas rater l'opportunité que constituent les élections, il serait souhaitable de préparer un plan pour influencer les programmes des candidats à la présidentielle en documentant une note conceptuelle sur les défis de GIRE auxquels leurs électeurs sont confrontés.

Des indicateurs doivent être rassemblés sur la situation des communautés afin d'informer la base d'une proposition pour améliorer la prise en compte des axes stratégiques du PAP-GIRE 2 et la disponibilité des services techniques dans chacune des circonscriptions des candidats, y compris leur ville ou village natal.

Ce document doit aussi inclure une analyse des engagements internationaux auxquels l'Etat du Sénégal a souscrit, mais qui n'ont pas encore été réalisés à l'échelle nationale.

Annexe ci-dessous :

- 1. Cadre logique**
- 2. Plan d'actions**

Annexe 1 : Cadre Logique

| CADRE LOGIQUE | | | | |
|------------------------------|--|---|---|--|
| | Logique d'intervention | Indicateurs de réalisation objectivement vérifiables | Sources et moyens de vérifications | Hypothèses |
| Objectifs généraux | Engager les acteurs politiques, économiques et sociaux du Sénégal à mettre en œuvre les textes et investir les ressources nécessaires pour l'accélération significative de la mise en œuvre du Plan de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) 2 pour l'horizon 2018-2030 suivant les priorités et interventions des secteurs | Pourcentage d'acteurs engagés par catégories | | Régime stable Stabilité institutionnelle et politique Engagement des acteurs |
| Objectifs spécifiques | OS1 : Proposer un protocole d'accord entre le Ministère de l'Eau et le Partenariat National de l'eau en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022. | .Un projet d'accord est proposé, signé et validé en vue de la réalisation du plaidoyer d'ici à fin 2022. | Le document est signé en bonne et due forme | Stabilité Politique |
| | OS2 : Amener l'ensemble des acteurs à prendre en compte d'ici à fin 2022 les axes stratégiques du PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement. (Plan Sénégal Emergent, SNTD, Acte III de la décentralisation, chaque lettre de politique sectorielle, plans stratégiques et les autres documents de planification au niveau national et local). | Nombre et types d'initiatives entreprises pour l'obtention de la lettre de politique sectorielle d'ici à fin 2022 ; Une lettre de politique sectorielle est signée, validée et mise en place d'ici fin 2022. Nombre de stratégies mises à jour ; Nombre de documents de planification actualisés au niveau des Collectivités territoriales ; | | Election Stabilité |

| | | | | |
|---------------------------|--|--|---|---|
| | | Nombre de plans locaux GIRE mis en place. | | |
| | OS3 : Améliorer et renforcer l'investissement des acteurs du secteur privé, des Collectivités Territoriales et des ménages à investir dans la gestion intégrée de la ressource en eau pour en tirer des retombées économiques d'ici à fin 2023. | Nombre de projets GIRE mis en place et financés par le secteur privé, les collectivités territoriales et les ménages. | Contrats de financement des projets en faveur de la GIRE ; Rapport technique de mise en œuvre. | Stabilité du régime |
| | OS4 : Inciter les départements ministériels et les autres acteurs à mettre en œuvre une stratégie de communication nationale en faveur de la GIRE | Une stratégie de communication en faveur de la GIRE est mise en place et validée ; Nombre d'ateliers de plaidoyers organisés Nombre de cibles touchées ; Nombre d'outils IEC/GIRE utilisés. | Rapport de la stratégie de communication | Engagements des acteurs |
| | OS5 : Renforcer les capacités des acteurs pour la mise en œuvre de la GIRE au niveau territorial. | Nombre d'ateliers de formation sur la GIRE organisés. | | |
| Résultats attendus | R1 : (i) Un projet d'accord est proposé (ii) La stratégie de plaidoyer est mise en œuvre | (i) Le projet d'accord est validé pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer ; (ii) La stratégie de plaidoyer est validée et mise en œuvre | (i) Rapports d'activités, feuilles de présence, photos ; (i) Le protocole d'accord est signé et validé ; (ii) Rapports d'activités, feuilles de présence, photos. | Stabilité politique et institutionnelle |
| | R2 : (i) Les porteurs d'enjeux dans le cadre de la GIRE au Sénégal tiennent compte des axes stratégiques définis dans le PAGIRE 2 dans leurs stratégies de développement ; | (i) Nombre de réformes inscrites dans leurs stratégies de développement en faveur de la GIRE ; Nombre de décrets d'application pris et de lois votées sur la GIRE ; | (i) Rapport d'activités et les protocoles signés avec les différents ; Les contrats de financements ; | Stabilité institutionnelle Engagements des acteurs |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | <p>(ii) Le sous-secteur de la Gestion intégrée des ressources en eau est organisé et régulé avec une harmonisation et une synergie de travail entre le Gouvernement, les Collectivités Territoriales les PTF et les Organisations de la Société Civile ;</p> <p>(iii) Les populations et usagers sont conscients de leur rôle et veillent à une bonne prise en compte de la GIRE ;</p> | <p>Le code de l'eau est validé et accessible aux acteurs ;</p> <p>(ii) Nombre de protocole d'accord mis en place entre le gouvernement, les PTF et la société civile ;</p> <p>Nombre de protocole d'accord signé entre les ministères pour une meilleure intégration sectorielle</p> <p>(iii) Nombre de campagnes de sensibilisation de la population organisées pour une bonne prise en compte de la GIRE ;</p> <p>Nombre d'actions de promotion de la GIRE mené par les mouvements et les associations dans les communautés ;</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation sur les méfaits liés à la mauvaise gestion de la ressource en eau² ;</p> <p>Nombre de mesures dissuasives et répressives prises par la police de l'eau ;</p> <p>Nombre d'actions de sensibilisation mené sur les dispositions du code de l'eau par les collectivités territoriales ;</p> | <p>Publication au journal officiel des décrets et lois sur les énergies renouvelables et biocarburants ;</p> <p>(ii) Un protocole d'accord est signé et validé ;</p> <p>Rapports d'activités, feuilles de présence, photos ;</p> <p>III) Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ;</p> | |
|--|--|--|--|--|

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | <p>(iv) Les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE connaissent une hausse.</p> | <p>Nombre de supports de communication conçus ;</p> <p>Nombre de rencontres organisées pour la mise en place d'un cadre de concertation ;</p> <p>(iv) Nombre d'initiatives prises dans le sous-secteur de la GIRE par les collectivités locales ;</p> <p>Réajustement budgétaire à l'assemblée nationale et au niveau des collectivités territoriales en faveur de la GIRE.</p> | <p>iv) Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ;</p> <p>Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ;</p> <p>Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ;</p> <p>Procès-verbaux des sanctions pécuniaires et judiciaires ;</p> <p>Rapport d'activités, Feuille de présence et photo ;</p> <p>Contrat et facture de supports de communication ;</p> <p>Rapport d'activités ;</p> <p>Arrêtés de mise en place du cadre de concertation ;</p> <p>(iv) Contrat de subvention des collectivités locales en faveur de la GIRE</p> | |
|--|--|---|--|--|

| | | | | |
|--|---|---|---|--|
| | | | | |
| | <p>R3 : L'investissement des acteurs du secteur privé, des collectivités territoriales et des ménages dans le secteur de la GIRE est renforcé et amélioré.</p> | <p>Nombre d'actions GIRE financées par les collectivités territoriales ;</p> <p>Moyens financiers dédiés à la GIRE dans le budget des collectivités Territoriales ;</p> <p>Nombre d'actions GIRE financées par les ménages ;</p> <p>Nombre de projets GIRE financés par le secteur privé.</p> | <p>Rapport d'activités GIRE financées par les collectivités territoriales ;</p> <p>;</p> <p>Contrat de subvention de projets GIRE financés par le secteur privé ;</p> <p>Factures de subvention ;</p> <p>Rapport d'activités GIRE financés par les ménages.</p> | <p>Stabilité politique et institutionnelle</p> |
| | <p>R4 : Une stratégie de communication est mise en œuvre en faveur de la GIRE par les départements ministériels et les autres acteurs.</p> | <p>Nombre de campagne de communication organisée en faveur de la GIRE ;</p> <p>Nombre d'ateliers de communication organisés ;</p> <p>Nombre d'émissions radios organisées ;</p> <p>Nombre d'outils IEC/GIRE utilisés ;</p> <p>Nombre de cibles touchées.</p> <p>.</p> | <p>Rapport de la stratégie de communication</p> | <p>Engagement des acteurs</p> |
| | <p>R5 : Des modules de formation sur la GIRE sont élaborés et des séances de renforcement de capacités réalisées au niveau territorial.</p> | <p>Nombre de séances de formation sur la GIRE et la gouvernance de l'eau organisées ;</p> <p>Nombre de séances de formation sur le plaidoyer organisées ;</p> | <p>Rapport des séances de formation sur la GIRE ;</p> <p>Feuilles de présence</p> | <p>Engagement des acteurs</p> |

| | | | | |
|-------------------------------|---|---|--------------|---------------------|
| | | <p>Nombre de séances de formation sur le code de l'eau organisées ;</p> <p>Nombre d'émissions radios organisées ;</p> <p>Nombre d'outils IEC/GIRE utilisés ;</p> <p>Nombre de cibles touchées</p> | | |
| Activités à développer | Activités | Moyens | Coûts | Précondition |
| Activités du R1 | Activité 1.1 : D'ici septembre 2021 : Rédiger, proposer et valider un projet d'accord entre le MEA et le PNE | <p>Responsables des deux structures ;</p> <p>Personnels Techniques ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les OSC</p> | | |
| | Activité 1.2 : D'ici septembre 2021 : Trouver un projet d'accord entre le MEA et le PNE pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer | <p>Responsables des deux structures ;</p> <p>Personnels Techniques ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les OSC</p> | | |
| Activités du R2 | Activité 2.1 : D'ici septembre 2021 Valider le Code de l'eau | <p>Les institutions (Gouvernement, Assemblée, Nationale etc.) ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les usagers ;</p> <p>Les OSC ;</p> <p>La presse</p> | | |
| | Activité 2.2 : D'ici septembre 2021 Prendre des décrets d'application de la loi SPEPA et des lois sur les énergies renouvelables et les biocarburants | <p>Les institutions (Gouvernement, Assemblée, Nationale etc.) ;</p> <p>Les acteurs de l'eau ;</p> <p>Les usagers ;</p> <p>Les OSC ;</p> | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | | La presse | | |
| | <p>Activité 2.3 : D'ici septembre 2021 Organiser des campagnes de sensibilisation de la population par les OSC</p> <p>Activité 2.4 : D'ici septembre 2021 Prendre des mesures dissuasives et répressives par la police de l'eau</p> <p>Activité 2.5 : D'ici septembre 2021 Concevoir des supports de communication et élaborer un plan de communication</p> | Ressources humaines ; Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse Agents assermentés ; Autorités administratives ; Elus locaux ; Usagers ; Autorités judiciaires Personnels Techniques ; Consultants ; Moyens financiers | | |
| | <p>Activité 2.6 : D'ici septembre 2021 Impliquer les collectivités territoriales dans le sous-secteur de la GIRE</p> | Acteurs de l'eau ; Elus locaux ; Ministères concernés ; Autorités administratives ; OSC. | | |
| | <p>Activité 2.7 : D'ici septembre 2021 Mettre en place un cadre de concertation entre l'OMVS, l'OMVG, la DGPPE, les PTF, les OSC et l'UAEL</p> | Responsables des structures ; Personnels Techniques ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; La presse | | |
| | <p>Activité 2.8 : D'ici décembre 2021</p> | Responsables des ministères concernés ; | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | Etablir une synergie entre les ministères pour une meilleure intégration sectorielle | Personnels Techniques ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; La presse | | |
| | Activité 2.9 : D'ici décembre 2021 Mener des actions de promotion de la GIRE dans les communautés par les mouvements et les associations | Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 2.10 : D'ici décembre 2021 Sensibiliser les populations sur les méfaits liés à la mauvaise gestion de la ressource en eau | Ressources humaines ; Les OSC ; Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE | | |
| | Activité 2.11 : D'ici septembre 2021 Encourager les collectivités territoriales à inscrire dans leurs budgets des lignes de crédit dédiées à la GIRE | Acteurs de l'eau ; Ministères concernés ; Autorités administratives ; Les OSC ; Les PTF. | | |
| | Activité 2.12 : D'ici décembre 2021 Elaborer une feuille de route entre les différentes parties prenantes. | Moyens humains ; Moyens logistiques | | |
| | Activité 2.13 : D'ici mars 2022 | Ressources humaines ; Les OSC | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | Adapter de nouveaux comportements en matière GIRE par les populations. | Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 2.14 : D'ici mars 2022 Mener des actions de sensibilisation sur les dispositions du Code de l'eau par les Collectivités territoriales | Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 2.15 : D'ici mars 2022 Sensibiliser les populations sur les méfaits liés à la mauvaise gestion des ressources en eau | Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 2.16 : D'ici mars 2022 Prise en compte du rôle de veille par la société civile pour une meilleure prise en charge de la GIRE. | Ressources humaines ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 2.17 : D'ici mars 2022 Augmenter les fonds alloués au sous-secteur de la GIRE | Etat ; Assemblée Nationale ; PTF ; OSC ; | | |

| | | | | |
|-------------------------|--|--|--|--|
| | | Acteurs de la l'eau | | |
| Activités du R 3 | Activité 3.1 : D'ici septembre 2021 Identifier des plans locaux GIRE | | | |
| | Activité 3.2 : D'ici septembre 2021 Faire des diagnostics sur les contraintes d'accès à l'eau | Ressources humaines ; Moyens logistiques ; Usagers de l'eau ; OSC etc. | | |
| | Activité 3.3 : D'ici septembre 2021 Réaliser la cartographie de l'offre de services | Acteurs de l'eau ; Usagers de l'eau ; Moyens logistiques ; Personnels techniques des ministères ; Services Techniques. | | |
| | Activité 3.4 : D'ici septembre 2021 Identifier des lois et règlements qui gouvernent le secteur de la GIRE | Gouvernement ; Assemblée Nationale ; PTF ; Les OSC ; Les usagers de l'eau La presse | | |
| | Activité 3.5 : D'ici septembre 2021 Consulter des acteurs de la GIRE | Ressources humaines ; Moyens financiers ; Moyens logistiques ; Les OSC ; La presse | | |
| | Activité 3.6 : D'ici septembre 2021 | Acteurs de l'eau ; Usagers de l'eau ; | | |

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| | Identifier les besoins des opérateurs (formation, équipement, technique, financement, etc.) | Moyens logistiques ; Personnels techniques des ministères ; Services Techniques ; Les OSC ; Les PTF | | |
| | Activité 3.7 : D'ici septembre 2021 Adopter et partager une stratégie nationale et un plan de communication et de plaidoyer sur la GIRE | Ressources humaines ; Support de communication ; Moyens financiers | | |
| | Activité 3.8 : D'ici septembre 2021 Mettre en place un cadre de concertation, de synergie et d'harmonisation entre les différents acteurs (DGPRE, MEA, Ménages, Privé, CL, Etat, OSC, Chercheurs). | Responsables des ministères concernés ; Personnels Techniques ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; La presse ; Les CL | | |
| | Activité 3.9 : D'ici décembre 2021 Définir une nomenclature budgétaire des collectivités locales pour la GIRE | Ministère de l'eau ; Assemblée Nationale ; Les autorités administratives ; Les CL PTF ; Les OSC ; Les acteurs de l'eau La presse | | |
| | Activité 3.10 : D'ici décembre 2021 Actualiser les lois et textes en matière d'eau et d'assainissement | Gouvernement ; Assemblée Nationale ; PTF ; Les OSC ; | | |

| | | | | |
|--|--|---|--|--|
| | | Les usagers de l'eau La presse | | |
| | Activité 3.11 : D'ici décembre 2021 Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRES, MHA, Secteur privé PTF, OSC) ; | MEA ; DGPRES ; Les acteurs de l'eau ; Les OSC ; Les PTF ; Le secteur privé La presse | | |
| | Activité 3.12 : D'ici décembre 2021 Adopter et mettre en œuvre un programme de travail pour la mise en place d'un cadre de concertation (DGPRES, MEA). | Ressources humaines ministères ; Acteurs de l'eau ; OSC ; | | |
| | Activité 3.13 : D'ici septembre 2022 Développer de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DA. ; MEA) | Ressources humaines des ministères concernés ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 3.14 : D'ici septembre 2022 Améliorer la coopération entre les acteurs et l'efficacité des interventions (DGPRES, MEA) | Ressources humaines ; Moyens financiers ; Moyens logistiques | | |
| | Activité 3.15 : D'ici septembre 2022 | Gouvernement ; | | |

| | | | | |
|-------------------------|--|--|--|--|
| | Adopter des lois et réviser des textes | Assemblée Nationale ; Acteurs de l'eau ; Les PTF ; Les OSC ; La presse | | |
| | Activité 3.16 : D'ici septembre 2022 Rendre effectif l'accès au financement des opérateurs du secteur | Gouvernement ; Assemblée Nationale ; Les CL ; Les PTF ; Les OSC ; La presse | | |
| Activités du R 4 | Activité 4.1 : D'ici à Septembre 2021 Rendre disponibles des supports de communication et de guides de bonne pratique GIRE | Personnels techniques ; Consultants ; Les OSC ; Moyens financiers | | |
| | Activité 4.2 : D'ici septembre 2021 Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRES, MEA, Secteur privé PTF, OSC) | Personnels techniques ; Consultants ; Les OSC | | |
| | Activité 4.3 : D'ici septembre 2021 Contrôler mieux la prise en compte de la GIRE par les services techniques. | Ressources humaines ; CL ; Autorités administratives ; Les OSC ; | | |
| | Activité 4.4 : D'ici décembre 2021 | Ressources humaines des ministères concernés ; | | |

| | | | | |
|--------------------|---|---|--|--|
| | Développer de bonnes pratiques GIRE (Ministère de l'éducation, Ménages, OSC, DGPRE. ; MEA) ; | Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| | Activité 4.5 : D'ici décembre 2021 Renforcer la coopération entre les acteurs pour plus d'efficacité des interventions (DGPRE, MEA) | Ressources humaines ; Moyens logistiques ; | | |
| | Activité 4.6 : D'ici décembre 2021 Structurer et regrouper les différents acteurs | MEA ; Les OSC ; Les CL Les acteurs de l'eau ; Les PTF ; Les usagers de l'eau | | |
| | Activité 4.7 : D'ici décembre 2022 Assimiler parfaitement les bonnes pratiques de la GIRE | Ressources humaines des ministères concernés ; Les OSC Moyens logistiques ; Support de communication ; Outils IEC/GIRE ; La presse | | |
| Résultats 5 | Activité 5.1 : D'ici décembre 2022 Former les acteurs étatiques sur la GIRE et la Gouvernance de l'eau, le plaidoyer et le code de l'eau. | Ressources humaines des ministères concernés ; Consultants ; | | |

| | | | | |
|--|---|--|--|--|
| | | <p>Les OSC ;</p> <p>Moyens logistiques ;</p> <p>Support de communication ;</p> <p>Outils IEC/GIRE ;</p> <p>La presse.</p> | | |
| | <p>Activité 5.2 : D'ici décembre 2022</p> <p>Former les acteurs non étatiques sur la Gire et la gouvernance de l'eau, le plaidoyer et le code de l'eau</p> | <p>Ressources humaines des ministères concernés ;</p> <p>Consultants ;</p> <p>Les OSC ;</p> <p>Moyens logistiques ;</p> <p>Support de communication ;</p> <p>Outils IEC/GIRE ;</p> <p>La presse.</p> | | |
| | <p>Activité 5.3 :</p> <p>Former les acteurs de la presse la GIRE et la gouvernance de l'eau, le plaidoyer et le code de l'eau.</p> | <p>Ressources humaines des ministères concernés ;</p> <p>Consultants ;</p> <p>Les OSC ;</p> <p>Moyens logistiques ;</p> <p>Support de communication ;</p> <p>Outils IEC/GIRE ;</p> <p>La presse.</p> | | |

Annexe 2 : Plan d'actions

| | | Années (2021-2022) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--------------------|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|------------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|-------|----|----|
| | | Mois | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activités/Actions | Sous actions | Année 2021 | | | | | | | | | | | | Année 2022 | | | | | | | | | | Total | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 | 21 | 22 | | 23 | 24 |
| Activité 1.1 : Rédiger, proposer et valider un projet d'accord entre le MEA et le PNE | Elaboration des TDR | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Rédaction du protocole d'accord | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Restitution du protocole | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Validation du protocole d'accord entre le MEA et le PNE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activité 1.2 : Trouver un projet d'accord entre le MEA et le PNE pour la mise en œuvre de la stratégie de plaidoyer | Elaboration des TDR de la stratégie de plaidoyer | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Rédaction du protocole d'accord pour la réalisation de la | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Activité 3.10 : Actualiser les lois et textes en matière d'eau et d'assainissement | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activité 3.11 : Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRE, MHA, Secteur privé PTF, OSC) ; | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activité 3.12 : Adopter et mettre en œuvre un programme de travail pour la mise en place d'un cadre de concertation (DGPRE, MEA). | Elaboration des TDR et guide de mise en place du cadre de concertation entre la DGPRE et le MEA | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Partage et validation des TDR et guide de mise en place du cadre avec l'ensemble des | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| Activité 3.16 : Rendre effectif l'accès au financement des opérateurs du secteur | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activité 4.1 : Rendre disponibles des supports de communication et de guides de bonnes pratiques GIRE | Création de sites pour rendre disponible les supports de communication et guides de bonnes pratiques GIRE | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Organisation de rencontres de partage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activité 4.2 : Réaliser des axes prioritaires de la stratégie et du plan de communication (DGPRE, MEA, Secteur privé PTF, OSC) | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Activité 4.3 : Les services techniques contrôlent mieux la prise en compte de la GIRE. | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

